

# RAPPORT PERIODIQUE SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

## SECTION I :

### APPLICATION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MOPNDIAL PAR L'ETAT PARTIE

#### I.1 Introduction :

- a. **Etat Partie :**  
République Islamique de Mauritanie.
- b. **Année de ratification ou d'acceptation de la convention :**  
1981.
- c. **Organisation ou entité responsable de la préparation du rapport :**  
Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes  
(FNSVA).  
Directeur : Mohamed Mahmoud Ould Hamma Khattar  
Adresse: B.P.: 6354 Tel: 25 80 28 Fax: 00 2222 29 01 90  
Nouakchott – Mauritanie
- d. **Date du rapport :**  
15 Août 2000.
- e. **Signature au nom de l'Etat Partie :**

#### I.2 Identification des biens du patrimoine culturel et naturel :

##### a. Inventaires nationaux :

Constituant la base de l'identification des biens du patrimoine possibles, leur préparation a été effectuée à quelques reprises et leur mise à jour ultérieure doit être opérée régulièrement avec une périodicité annuelle. Les Institutions nationales en charge de ces inventaires doivent s'atteler à cette mission. On peut en citer essentiellement la Direction de la Culture, l'IMRS, le PNBA et la FNSVA.

##### b. Listes indicatives :

Conformément à l'article 11 de la Convention du patrimoine mondial, la République Islamique de Mauritanie a soumis au Comité du patrimoine mondial des listes indicatives relatives :

1. au site naturel du Parc National du Banc d'Arguin, dont l'inscription au patrimoine naturel mondial a été recommandée par le Bureau du Comité du patrimoine mondial, lors de sa 13<sup>ème</sup> session tenue à Paris du 29 au

- 30 juin 1989 et a été décidée par ledit Comité lors de sa 13<sup>ème</sup> session tenue à Paris du 11 au 15 décembre 1989,
2. aux anciens Ksours de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata, dont l'inscription au patrimoine culturel mondial a été recommandée par le Bureau du Comité du patrimoine mondial, lors de sa 20<sup>ème</sup> session extraordinaire tenue à Merida en 1996 et a été décidée par ledit Comité lors de sa 20<sup>ème</sup> session tenue à Merida au Mexique du 02 au 07 décembre 1996.

**c. Propositions d'inscription :**

Un bien naturel et un bien culturel ont été proposés pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial et effectivement inscrits :

1. Nom du bien : Parc national du Banc d'Arguin  
Date de soumission : 27 juin 1989
2. Nom du bien : Anciens ksours de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata  
Date de soumission : 1996

**I.3 Protection, conservation et préservation du patrimoine culturel et naturel :**

**a. Adoption d'une politique :**

Une politique culturelle a été récemment adoptée en conseil des ministres définissant une stratégie nationale claire en matière de sauvegarde et de promotion du patrimoine, en traçant les contours des plans d'action y afférents et en mettant en place un dispositif institutionnel approprié de coordination, de mise en œuvre et de suivi de cette politique.

***Progrès accomplis depuis l'adoption de cette politique :***

- meilleure prise conscience de l'importance de la dimension culturelle dans le processus de développement durable, dont l'homme est l'axe principal,
- participation accrue aux grandes manifestations culturelles nationales et internationales (ateliers, colloques, expositions...etc.)
- prise de conscience des gains de productivité et d'efficacité en matière de sauvegarde et de promotion du patrimoine, procurés par les fruits des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'introduction des méthodes scientifiques et modernes de rationalisation, d'optimisation et d'organisation,
- meilleure appréhension du concept de planification à moyen et long termes en matière culturelle, du souci de pérennité dans l'action et de l'importance de la détermination des priorités...etc.

***Difficultés rencontrées depuis l'adoption de cette politique :***

- absence de délimitation claire des responsabilités respectives des structures chargées de la mise en œuvre de la politique culturelle,

avec les risques de chevauchement, de redondance et de situations « conflictuelles »,

- difficulté de coordination de l'activité dans le domaine,
- difficulté d'adaptation des ressources humaines au nouveau contexte national et international, avec nécessité d'une assistance technique pointue et d'une formation continue plus efficace,
- manque des moyens logistiques et des équipements nécessaires pour créer la nouvelle dynamique souhaitée.

***Améliorations souhaitables à apporter :***

- remédier à toutes les carences relevées plus haut.

**b. Etat des services de protection, conservation et mise en valeur :**

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes anciennes (FNSVA) sont des Etablissements publics à caractère administratif dotés de la personnalité morale et juridique et de l'autonomie de gestion, relevant du Secrétariat Général du Gouvernement au Premier Ministère, disposant de leurs Conseils d'Administration en tant qu'Organes délibérants et de leurs Directions qui en constituent les Organes exécutifs ;

Par ailleurs, un Conseil National du Patrimoine a été mis en place récemment, présidé par le Ministre Secrétaire Général de la Présidence, secondé par le Ministre de la Culture ;

En outre, ce conseil dispose d'un Secrétariat Permanent, chargé de la mise en œuvre et de la coordination des plans d'action et/ou stratégies en matière de patrimoine, en concertation et en collaboration étroite avec les structures opérationnelles que sont essentiellement le PNBA, la FNSVA et l'IMRS.

Les moyens humains et matériels dont disposent ces structures sont limités, comme l'illustrent leurs organigrammes et la liste de leurs équipements et moyens logistiques.

Les améliorations souhaitables comprennent :

- l'acquisition d'une expérience technique consistante, diversifiée et pointue et le recrutement de personnes ressources qualifiées et/ou spécialisées ;
- l'amélioration du rendement et de la productivité, par la modernisation des méthodes de travail et de communication (équipements informatiques, nouvelles technologies de l'information, matériels et mobiliers de bureau appropriés...etc.) ;
- l'acquisition de moyens logistiques suffisants pour assurer un meilleur suivi des programmes (véhicules de missions équipés de radios portées et de GPS...etc.).

**c. Etudes et recherches scientifiques et techniques :**

- Etude récente sur les villes anciennes de Mauritanie (Oudadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata) : bilan et perspectives, Décembre 99,
- Avant-projet sommaire relatif à l'étude du projet d'amélioration des ressources locales à Tichitt (Tourisme et saline), avril 2000,

- Diverses études de projets de développement ( eau, électricité, agriculture, environnement)
- Les données scientifiques sont limitées et leur fiabilité et disponibilité ne sont pas assurées, l'accès en est limité aux séminaires et congrès et accessoirement certains programmes occasionnels des médias locaux et de rares articles dans les journaux.
- Les améliorations souhaitables à apporter sont :
  1. la réalisation d'études de projets d'amélioration des ressources locales et de développement intégré et durable des quatre villes anciennes, après identification de nouveaux programmes,
  2. élaboration des requêtes de financement y afférentes,
  3. idem pour le PNBA,
  4. élaboration d'une stratégie de sauvegarde à long terme du patrimoine bâti, tangible et naturel,
  5. élaboration systématique des rapports de suivi et évaluation des activités des structures opérationnelles dans le domaine.

**d. Mesures pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation du patrimoine culturel et naturel :**

- réaménagement et renforcement du dispositif institutionnel, avec la création d'un Conseil National du Patrimoine et la mise en place de son secrétariat Permanent,
- meilleure prise de conscience du caractère prioritaire de la restauration, la réhabilitation et la promotion du patrimoine culturel et naturel,
- meilleure prise de conscience de la nécessité de coordination de l'activité en la matière et son intégration dans le cadre d'une planification nationale cohérente et d'une approche endogène du développement durable, en favorisant la participation active des communautés locales autochtones (associations d'artisans et de maçons, coopératives féminines) et des promoteurs privés (investisseurs dans les domaines du tourisme, des travaux publics, mécènes nationaux...etc.),
- organisation d'un colloque international relatif au patrimoine mauritanien à Nouakchott, du 29 Novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1999, en vue de sensibiliser la communauté internationale et de mobiliser ultérieurement les financements requis dans le domaine,
- la réflexion est en cours sur les montages financiers des différentes tranches prioritaires du projet de développement culturel, notamment sa composante relative à la sauvegarde et la promotion du patrimoine et pour une réforme éventuelle de la politique culturelle nationale,
- la création du Conseil National du Patrimoine, bien que récente, devrait faciliter la coordination et l'intégration de toutes les activités relatives à la protection et à la promotion du patrimoine au niveau

national et le suivi de l'application effective de toutes les conventions signées ou ratifiées en la matière.

- L'information et la sensibilisation sur la mise en valeur du patrimoine sont encore embryonnaires, et se limitent à quelques livres, cartes postales, films et quelques émissions télévisées ou radiodiffusées occasionnellement.
- Améliorations souhaitables à apporter :
  - i. Utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, logiciels spécialisés...etc.),
  - ii. Utilisation accrue et systématique des médias nationaux en vue d'une meilleure sensibilisation en la matière, et en ciblant les priorités à définir,
  - iii. Meilleure délimitation des responsabilités complémentaires et une plus grande coordination entre les structures opérationnelles chargées de la gestion du patrimoine, avec la conception et la mise en œuvre d'un schéma directeur et d'une stratégie optimale en la matière...etc.

#### **e. Formation**

- besoins identifiés en matière de formation dans le cadre de la protection et la conservation du patrimoine :
  1. quelques documentalistes spécialisés,
  2. quelques spécialistes des archives et de la conservation des manuscrits anciens,
  3. formation du personnel et son initiation aux logiciels standard de bureautique, à l'Internet et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- mesures destinées à encourager la recherche scientifique en tant que support des activités de formation et d'éducation :
  - appui institutionnel à l'IMRS (Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques),
  - échanges périodiques avec les universités européennes, Canadiennes et Africaines,
  - création récente d'un comité scientifique chargé du Prix Chinguetti du Président de la République destiné à récompenser les meilleures œuvres nationales scientifiques et/ou littéraires.
- améliorations souhaitables :
  1. intégration des techniques de documentation, de sauvegarde et de promotion du patrimoine et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les programmes scolaires et dans le système universitaire,
  2. développement de modules et/ou programmes de formation relatifs aux sites du patrimoine mondial (banc d'Arguin, Villes anciennes...etc.),

3. création d'un centre national pour la formation à la protection et à la conservation du patrimoine naturel et culturel.

#### **I.4 coopération internationale et collecte des fonds :**

- la protection et la conservation des sites du patrimoine culturel et naturel en Mauritanie est essentiellement du ressort des institutions suivantes :
  - Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA),
  - Parc National du Banc d'Arguin (PNBA),
  - Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA).
- une allocation budgétaire annuelle est consacrée au fonctionnement de la FNSVA et du PNBA par l'Etat Mauritanien, avec l'autonomie de gestion pour chacun des Etablissements, sous la tutelle technique du Secrétariat Général du Gouvernement et la tutelle financière du Ministère des Finances,
- les programmes de ces institutions sont généralement exécutés sur des financements extérieurs, grâce notamment à la collaboration des partenaires traditionnels dans le domaine.

#### **I.5 Education, Information et Renforcement de la Sensibilisation :**

- la nouvelle politique culturelle du Gouvernement et le Projet de développement culturel prévoient une stratégie de sensibilisation et de formation avec l'organisation de colloques, ateliers et séminaires nationaux et internationaux en la matière,
- la protection du patrimoine naturel et la valeur universelle sont intégrées dans la composante environnementale de base (enseignement scolaire, notamment) ainsi que les menaces de désertification et de pénuries d'eau au niveau des villes historiques de Ouadane, Chinguetti, Oualata et Tichitt (patrimoine culturel)
- la rayonnement culturel de ces cités historiques et leur rôle dans les échanges commerciaux et culturels entre les mondes méditerranéen et négro-africains sont intégrés dans les programmes d'éducation, notamment en histoire, à tous les niveaux.